

Paris, le 19 janvier 2016

À

Monsieur Jean-Michel Jolion
Conseiller en charge des formations du supérieur et de
l'orientation
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche
1, rue Descartes
F-75231 Paris cedex 05

Monsieur le Conseiller,

Dans plusieurs académies (Amiens, Caen, Nantes, Poitiers, Bordeaux...), cinq journées de « formation » sur la réforme du collège sont programmées pour les stagiaires étudiants M2 du second degré et positionnées sur leur temps de cours « ÉSPÉ ». Ainsi, par exemple, le Rectorat de l'académie de Poitiers se justifie auprès de l'ÉSPÉ en affirmant que l'organisation de ces journées doit « *perturber aussi peu que possible le fonctionnement des établissements scolaires* ». Elle ne permet pas « *de dissocier la formation des professeurs stagiaires de celle des professeurs titulaires* ».

Il en résulte que « les journées de formation au nouveau collège [*sic !*] sont absolument prioritaires » et qu'elles « prennent le pas sur toute autre action de formation ». Les Rectorats contraignent donc les étudiants-stagiaires de M2 à « devoir » se dispenser de leurs cours à l'ÉSPÉ. Ce « choix », n'en n'est pas un. Il s'agit en réalité d'une pure et simple injonction. De plus, en l'absence de textes concernant les 3^e « prépa pro », le contenu de ces journées pose question pour les stagiaires PLP. Il s'agit donc bien d'un choix politique, puisque, dans d'autres académies, il est indiqué que la formation universitaire est prioritaire sur les journées de « réforme du collège ». En outre et surtout, cela signifie clairement que, une fois de plus, la formation à l'ÉSPÉ est ce dont les stagiaires pourraient être dispensés.

Faire réussir tous les élèves de collèges, en particulier ceux qui sont le plus en difficulté, est un enjeu majeur. Il passe par une formation disciplinaire et professionnelle de haut niveau, et c'est justement ce à quoi s'emploient les formateurs des ÉSPÉ dans le cadre des masters.

Cette « dispense » constitue un triple mépris : de la qualité de la formation, de la préparation des stagiaires au métier et du travail des formateurs. Et elle risque de compromettre la réussite des étudiant.es stagiaires, à la fois au master et dans leurs classes. Par conséquent nous demandons fermement que la formation initiale des étudiants stagiaires de master ne soit pas entamée ou supprimée au prétexte des formations organisées par les Rectorats.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller, l'expression de nos salutations respectueuses et l'assurance de notre dévouement au service public d'éducation.

SNESUP-FSU

Hervé Christofol, Secrétaire général
Muriel Coret et Vincent Charbonnier
Co-Responsables du collectif FDE

SNEP-FSU

Claire Pontais, Secrétaire générale adjointe
Coralie Benech, Secrétaire nationale

SNUEP-FSU

Sigrid Gérardin, Co-Secrétaire générale
Bérénice Courtin, Déléguée du secteur éducation et métiers

SNES-FSU

Frédérique Rolet
Co-Secrétaire générale